7, Rue de Thionville
75019 Paris
Tél. : 01 40 30 30 10
Mail : contact@copropriete-formation.fr

Formation J101 : « Connaître les bases juridiques de la copropriété, son organisation et son fonctionnement»

Titre : Connaître les bases juridiques de la copropriété, son organisation et son fonctionnement

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les bases juridiques sur le fonctionnement de la copropriété.
- Maîtriser l'organisation de la copropriété, les rôles et les différents organes

Prérequis : Aucun.

Public : Agents territoriaux, Opérateurs et Tout professionnel souhaitant se former sur le fonctionnement de la copropriété, des ASL, des AFUL et des spécificités des copropriétés neuves.

Effectif : Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

Modalité et délais d'accès :
Retrouvez les dates des prochaines sessions sur www.copropriete-formation.fr

Durée : 1 jour (7 heures)

Format : Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

Intervenant : Expert de l'ARC

Méthodes et moyens pédagogiques :
Les supports mobilisés sont multiples : documents et ouvrages publiés par l'ARC, textes législatifs - Partages d'expérience, études de cas proposées par le formateur - Les participants peuvent également proposer l'étude des cas pratiques. A l'issue de la formation, guides et/ou dossiers techniques sont transmis aux participants.

Modalités d'évaluation :
- Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).
- À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation (évaluation à chaud).
- À l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction (à chaud) est complété par le participant.
- 3 à 6 mois après la formation l'entreprise ou le participant complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

Tarif : 1440€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en intra

Personne en situation de Handicap : Contacter notre référente handicap Mme Viktoria LAURENT institut-formation@copropriete-formation.fr.

Copropriété & Formation

7, Rue de Thionville
75019 Paris
Tél. : 01 40 30 30 10
Mail : contact@copropriete-formation.fr

Contenu pédagogique :

I. Bases juridiques de la copropriété

1. La copropriété telle qu'elle fonctionne d'après les textes

- Les principaux textes (loi du 10 juillet 1965 et décret du 17 mars 1967) qui régissent la copropriété
- Ce qui n'est pas une copropriété (ASL et AFUL)

2. Le syndicat des copropriétaires

- Composition
- Personnalité morale
- Responsabilités et obligations
- L'union de syndicats
- Syndicat principal et syndicat secondaire
- La particularité de la forme coopérative

3. Le règlement de copropriété et état descriptif de division

- Contenu et rôle : définition des parties communes, des parties privatives et la destination de l'immeuble
- Les droits et obligations des copropriétaires : respect de la destination de l'immeuble, respect des modalités de jouissance des lots
- Les millièmes ou tantièmes
- Les différentes catégories de charges

II. Organisation de la copropriété : ses différents organes.

1. Les Assemblées Générales

La préparation de l'Assemblée Générale

- Ordre du jour
- Délais et convocation
- Le formulaire de vote type

Tenue de l'Assemblée Générale

- Bureau de séance
- Les différents types de majorités
- Les différents types de présence en Assemblée Générale (physique, vote par correspondance et à distance)
- Le quitus, l'approbation des comptes et la régularisation des charges
- Voter et piloter un projet de travaux

Après l'Assemblée Générale

- Le procès-verbal : établissement et mentions obligatoires
- La mise en exécution des décisions
- Les contestations des décisions d'Assemblées Générales

2. Le syndic - La différence entre un syndic professionnel, bénévole et coopératif.

- Sa mission, ses pouvoirs
- Sa responsabilité
- La loi Hoquet

7, Rue de Thionville
75019 Paris
Tél. : 01 40 30 30 10
Mail : contact@copropriete-formation.fr

- Le contrat-type de syndic, les annexes et la fiche tarifaire

3. Le conseil syndical.

- Sa mission
- Ses moyens d'action
- Article 27 décret du 17 mars 1967
- Son fonctionnement